



# SEMINAIRE DES DIRECTEURS **BELGIQUE - BRUXELLES**

du 7 au 9 octobre 2013



## **La fiscalité de l'industrie extractive**

### **OBJECTIFS**

La question de la fiscalité de l'industrie extractive est d'une importance majeure pour une majorité des pays membres du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), c'est pourquoi l'assemblée générale de Brazzaville a décidé d'organiser un séminaire sur ce thème.

Les enjeux sont en effet très importants puisque les recettes publiques tirées des industries extractives sont souvent à l'origine de plus de la moitié de ces recettes dans les pays riches en pétrole et en gaz naturel, et de plus de 20 % dans les pays ayant des activités minières.

L'importance des sommes en jeu, en termes d'investissement pour les entreprises et de recettes pour les Etats, rendent complexes les relations entre les parties. Les sociétés en charge de l'exploration et de l'exploitation maîtrisent les aspects techniques et commerciaux mais pas nécessairement l'environnement fiscal alors que pour le pays concerné c'est l'inverse.

La fiscalité de l'industrie extractive est souvent liée à la manière dont les droits miniers sont octroyés. Ainsi, pour attirer les investisseurs, certains pays peuvent être tentés de négocier au cas par cas et de leur accorder des conditions fiscales particulières. Or on constate que les pays qui ont attiré d'importants investissements miniers ces dernières décennies ont plutôt eu recours à des conditions fiscales générales.

Les deux principaux dispositifs fiscaux applicables sont les systèmes contractuels (partage de la production, contrats de services) et les systèmes d'impôts et de redevances avec délivrance de permis pour des zones. On peut également rencontrer un paiement sous la forme de construction d'infrastructures.

Bien que les régimes fiscaux de l'industrie extractive ne soient en théorie pas plus complexes à administrer que pour d'autres activités, dès lors que les productions sont le résultat d'opérations physiques, donc mesurables, et que les cours des matières premières sont souvent cotés sur les marchés internationaux. Cependant, dans la pratique, ces régimes sont complexes et multiples et peuvent conduire à des abus.

Aussi la communauté internationale se mobilise-t-elle pour améliorer la transparence dans l'industrie extractive en vue d'améliorer la gouvernance et, à terme, d'établir un rapport de confiance entre les parties et, par conséquence, de stabiliser les revenus des pays miniers et pétroliers.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui exige la déclaration des versements des entreprises et des revenus des gouvernements, voit augmenter le nombre de pays qui souscrivent à ces exigences. De même, le « Dodd-Frank Act » américain de 2010 inclut des règles sur la transparence dans l'industrie extractive. Plus récemment, depuis le 9 avril 2013, une nouvelle législation de l'Union européenne a décidé d'imposer aux multinationales européennes de l'industrie extractive de détailler chaque année, pays par pays, projet par projet, la nature de leurs activités et les impôts, taxes et redevances payés aux différents Etats.

Malgré ces importants progrès, beaucoup reste à faire en matière de transparence dans de nombreux pays.

Pour permettre de couvrir au mieux la problématique et de répondre aux attentes des participants au séminaire, l'organisation habituelle des séminaires thématiques a été adaptée. Il a ainsi été demandé à des experts externes au Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) d'intervenir sur des points précis, en complément des deux animateurs :

- un ingénieur des Mines de Paris présentera l'activité de l'industrie extractive afin de permettre aux fiscalistes de mieux la connaître en vue d'une meilleure qualité de l'assiette et du contrôle ;

- un expert de l'IBFD (International Bureau of Fiscal Documentation) abordera la question des dispositions spécifiques à l'activité de l'industrie extractive dans les conventions fiscales internationales ;
- un expert de l'OCDE fera un exposé sur la problématique des prix de transfert dans l'industrie extractive ;
- le Coordonnateur national du Togo pour l'ITIE présentera l'ITIE et son apport pour les pays.

La réflexion se poursuivra dans le cadre de travaux en ateliers, autour de quatre thématiques :

- l'activité extractive ;
- le cadre fiscal et organisationnel ;
- le contrôle des sociétés minières et pétrolières ;
- les limites des dispositifs actuels et les axes d'amélioration.

Le séminaire, d'une durée de trois jours, sera animé par deux experts de haut niveau disposant d'une grande expérience en matière de fiscalité de l'industrie extractive : M. Kamel LASSOUAG, de la Direction générale des Impôts d'Algérie, et M. Joachim MAYENDA MAKUALA, de la Direction générale des impôts de la République Démocratique du Congo. A l'issue des travaux, les animateurs exposeront l'expérience de leur pays, l'un riche en pétrole et en gaz, l'autre en secteur minier.

Un questionnaire de benchmarking a été adressé à tous les pays membres. Les réponses permettront aux animateurs de mieux cerner les besoins et à chacun de connaître les organisations et les procédures mises en œuvre par les autres membres en vue d'approfondir les échanges le cas échéant.

Remerciements au FMI pour sa base documentaire qui nous a aidé à préparer le séminaire, notamment le rapport du Département des finances publiques, « Régimes fiscaux des industries extractives : conception et application » (15-08-2012)